

Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
11	11	8	11

Séance du 09 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le neuf septembre à DIX-NEUF heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de : M. MORDELET Charles-Antoine, Maire.

Présents : Mmes BARTIAUX Claudine, CHAUVIN Hélène, GRADASSI Colette, HEBRARD Valérie, et MM. BAGARRE Jean-Pierre, GARENCE Jacques, GARRON Patrice

Absents représentés : TROIN Katia (à CHAUVIN Hélène), BASCOUL André (à GARRON Patrice), MORDELET Pierre (à MORDELET Charles-Antoine),

Absents excusés non représentés :

Mme HEBRARD Valérie a été nommée secrétaire.

Date de la Convocation

02/09/2022

Objet de la délibération

Délibération n°29/2022 : PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON : CONVENTION Réseau radio sécurité Verdon

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune bénéficie de la convention « Radio » depuis plusieurs années, afin de veiller à la sécurisation de certaines zones isolées du Verdon. Ce système de radiocommunication a été mis en place par le Parc du Verdon et financé par le Conseil régional Sud Provence-Alpes Côte d'Azur. Il permet des liaisons efficaces et rapides avec les services de secours.

Il est nécessaire de renouveler cette convention dont le coût est de 40 € par an.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des votants :

**DÉCIDE** de renouveler l'adhésion au dispositif Réseau radio sécurité Verdon

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute document afférent à cette adhésion.

**CHARGE** Monsieur le Maire de toutes les démarches nécessaires.

Fait et délibéré à Aiguines, les jour, mois et an susdit  
Le Maire, Charles-Antoine MORDELET

